

Comment paramétrer une limite périodique simple ?

Est considéré comme limite **périodique**, un nombre fixe de jours de télétravail autorisé au dépôt sur une périodicité fixe.

Par exemple, tous les utilisateurs disposent de 2 jours de télétravail fixes chaque semaine, quelle que soit leur quotité de travail :

Libellé *

Limite périodique 2j/sem

Conditionner le contrôle au profil du déclarant

☐ aucun filtre * ☒ inclure certains * ☐ exclure certains *

Limites

Type	Période	Quotité	Nombre de jours max	
Périodique ▾	Hebdomadaire ▾	Tous	2	☒
				☒

1. Renseignez un libellé spécifique qui vous permettra d'identifier rapidement à qui est dédiée cette limite.
2. Définissez à quel profil vous souhaitez appliquer la mesure.
3. Choisir une limite de type "Périodique" pour une période "Hebdomadaire" qui s'appliquera aux utilisateurs quelque soit leur quotité de travail (aucune coche ⇒ donc tous) et qui disposeront de 2 jours fixes chaque semaine.
4. Cliquez sur le bouton "**Enregistrer**".

Dans la mesure où le fonctionnement de ces limites est en mode restrictif et cumulatif, cela signifie que pour les personnes à qui cette limite nommée "Limite périodique 2j/sem" sera attribuée :
→ les dépôts non périodiques ne seront pas autorisés.

From:
<https://documentation.ohris.info/> - Documentation oHRis

Permanent link:
https://documentation.ohris.info/doku.php/param_conges:comment_activer_la_gestion_du_teletravail:limite_periodique_simple

Last update: 2024/04/09 08:14

